

Révolution à contresens

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a récemment déposé un projet de loi visant une refonte en profondeur du régime forestier québécois. La Loi sur les forêts, qui date de 1986, a fait son temps et montre de sérieuses lacunes qu'il faut impérativement corriger. S'il est accepté, le projet de loi - présenté comme une révolution - sera introduit progressivement d'ici 2013. Plusieurs des changements proposés méritent d'être soulignés, notamment en ce qui a trait aux modes d'attribution du bois et à une certaine décentralisation de la gouvernance. Toutefois, très peu d'intérêt est accordé aux questions environnementales.

Le gouvernement a l'intention de créer des zones de sylviculture intensive : des endroits voués à la production prioritaire de fibre de bois. On souhaite implanter ces zones de façon progressive, jusqu'à atteindre 15 à 20 % du territoire forestier productif. Procéder à l'identification de territoires voués à la sylviculture intensive sans avoir préalablement complété le réseau d'aires protégées revient à fonctionner à l'envers. Il ne faudrait pas que les zones de sylviculture intensive s'ajoutent aux contraintes qui ralentissent déjà le processus d'identification de nouvelles aires protégées.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre 12 % de territoires protégés d'ici 2015. Cette cible est bien modeste comparée à celle de la sylviculture intensive. Or, on nous promettait que le fait de sacrifier de très faibles superficies à la sylviculture intensive permettrait en retour la protection de superficies beaucoup plus importantes. Ce revirement de situation est inquiétant et laisse présager des temps difficiles pour les amoureux de la nature souhaitant préserver quelques joyaux pour les générations futures.

Ce revirement de situation est inquiétant et laisse présager des temps difficiles pour les amoureux de la nature

Déménagement de Malartic: qui doit payer?

(P. Rodrigue) La Corporation minière Osisko devrait-elle assumer la hausse des taxes municipales que subiront les résidents de Malartic qui doivent être déménagés pour qu'elle mène à bien son projet de mine à ciel ouvert?

Le 18 juin est entrée en vigueur la loi 200, qui permettra aux citoyens déménagés de recevoir pendant trois ans un soutien financier gouvernemental afin de réduire les effets qu'aura sur leur budget la hausse de taxes municipales qui s'ensuivra. Selon les cas, chaque propriétaire devra en effet subir une augmentation allant de 20 à 40 %.

«C'est considérable, reconnaît le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Daniel Bernard, qui a déposé le projet de loi le 17 mars. C'est pourquoi nous avons autorisé la Ville de Malartic à accorder à ces gens un remboursement de taxes correspondant à la différence entre leur ancienne évaluation municipale et celle de leur nouvelle maison. Il sera de 100 % la première année, de 75 % la deuxième et de 50 % la dernière.»

Osisko doit payer

L'avocate à la retraite Nicole Kirouac, qui agit comme personne-ressource auprès du Comité de vigilance de Malartic, croit au contraire que c'est à Osisko d'assumer ces dépenses.

«On parle d'un manque à gagner

de 180 000 \$ pour la Ville. De plus, même si Osisko a conclu des ententes de gré à gré avec les résidents, le déménagement est quand même une condition imposée. À cela il faut ajouter le fait que l'ensemble des citoyens vont devoir subir une hausse de taxes à cause de l'arrivée de la mine. Même si leur augmentation sera moindre, ceux qui ne doivent pas déménager ne recevront tout de même aucune compensation», fait-elle valoir.

Sans permis

Lors des débats qui ont eu lieu le 17 juin sur le projet de loi, le député de Québec solidaire, Amir Khadir, a même reproché à Québec le fait que le déménagement des maisons est enclenché depuis un an, alors

que Osisko n'a pas encore obtenu tous les permis pour aller de l'avant avec son projet minier.

Pas soumis au BAPE

Daniel Bernard tient cependant à rappeler que le déménagement des maisons ne s'inscrit pas directement dans le projet minier d'Osisko. La question n'a d'ailleurs pas été soumise au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

«Pour ce volet, Osisko agit un peu comme un promoteur immobilier. D'ailleurs, la compagnie et la Ville ont reçu toutes les autorisations pour procéder. Et si jamais la mine ne devait jamais voir le jour, des ententes ont été conclues pour que Osisko complète quand même le déménagement», signale-t-il.



Osisko doit procéder au déménagement de quelque 200 maisons vers le nord de la municipalité pour mener à bien son projet de mine à ciel ouvert.
photo archives

La coop forestière d'Authier entre dans un club très sélect

(PR) La Coopérative forestière du Nord-Ouest (CFNO), dont les bureaux sont situés à Authier, en Abitibi-Ouest, vient d'entrer dans le club très sélect des entreprises certifiées à la fois selon les normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

Seule une poignée d'entreprises en Amérique du Nord peuvent se targuer de détenir ces trois certifications qui garantissent un respect des plus hauts standards en matière de qualité, d'environnement et de santé et sécurité au

travail.

«Nos objectifs étaient clairs: protéger la santé et la sécurité de nos travailleurs, satisfaire nos clients et trouver de nouveaux marchés dans le respect de l'environnement. En ces temps difficiles, notre volonté d'avoir un système intégré à la fois simple, utile et efficace a motivé chacune de nos actions. Les résultats sont probants. Nous avons éliminé des quantités de documents inutiles et repensé nos façons de faire. Bref, nous nous sommes réappropriés notre entreprise», a fait valoir par voie de com-

munié le directeur général de la CFNO, France Asselin.

Champ d'activités élargi

L'obtention de ces certifications permettra à la coopérative, qui se spécialise dans l'aménagement forestier, de solliciter des mandats différents tels que la réalisation de travaux d'infrastructures publiques et privées.

Elle pourra ainsi mettre à profit les compétences de ses quelque 100 travailleurs membres et la machinerie spécialisée qu'elle possède.



« Tous les jours, en tant que citoyennes et citoyens responsables, vous posez des gestes qui visent la protection de l'environnement. La Ville de Rouyn-Noranda en fait autant et affirme sa volonté de devenir de plus en plus une Ville verte. »



Le maire,

Mario Provencher